

Préparation de la contribution de l'ESS au SRDEII

I- Promouvoir les principes de l'ESS

Présente dans tous les domaines d'activité et sur tous les territoires de la région, capable d'apporter des réponses pertinentes aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux, l'ESS n'est pas toujours suffisamment identifiée, même si une reconnaissance certaine se développe depuis la loi du 31 juillet 2014, mais aussi avec la démarche Ambition 2020. Il est ainsi primordial de travailler à renforcer la connaissance par les habitants de la région de l'ESS, en ciblant notamment les jeunes sur les questions de la recherche d'emploi, l'engagement, mais aussi de l'entrepreneuriat dans l'ESS.

Ce travail de promotion doit également porter en direction des acteurs de l'ESS eux-mêmes pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'identification entre les différents secteurs d'activité et les différentes familles de l'ESS dans chaque bassin de vie.

- 1- Promouvoir l'ESS auprès des jeunes et des étudiants
- 2- Présenter l'ESS auprès des prescripteurs de la Reprise/création/développement d'entreprise (au sens de l'article 1 de la loi)
- 3- Présenter l'ESS auprès des prescripteurs emplois/formation/enseignement

II- Développer la formation, la professionnalisation et l'emploi dans l'ESS

Les entreprises de l'ESS représentent 10,5 % des effectifs salariés et 11 % des établissements employeurs régionaux. Ces 6600 entreprises connaissent des évolutions organisationnelles qui doivent être accompagnées : professionnalisation des dirigeants (aussi bien salariés que bénévoles), sécurisation des parcours professionnels des salariés ou encore anticipation des départs à la retraite*.

- 1- Accompagner l'adéquation Formation/emplois dans l'ESS
- 2- Référencer les formations portées par des acteurs de l'ESS
- 3- Anticiper le renouvellement des générations salariées et bénévoles

Tél. 02 38 68 18 90

Fax 02 38 43 05 77 accueil@cresscentre.org

www.cresscentre.org

III- Appuyer la création, le développement et le maintien des entreprises de l'ESS

L'enjeu pour les acteurs de l'ESS régionaux est d'organiser un écosystème favorable à l'émergence et au développement de projets ESS : depuis la phase d'amorçage jusqu'à l'essaimage de projets. Depuis plus de dix ans, différents outils ou dispositifs ont été mis en place en région Centre-Val de Loire, mais leur articulation peut être optimisée pour plus de visibilité.

L'objectif de cet axe est de permettre un accompagnement et une sensibilisation des porteurs de projets autant sur l'étape de la création de l'activité que sur des pratiques de coopérations économique (mutualisation d'emplois, d'activités, pôles territoriaux de coopération économiques, etc.), sur l'amélioration des conditions de développement des débouchés économiques des entreprises de l'ESS (achats socialement responsables, commandes publiques et clauses sociales, sécuriser les marchés émergents) ou encore de favoriser les pratiques et l'émergence d'innovations sociales. Une attention particulière doit également être portée sur la mise en place de ponts et de coopération entre les acteurs ESS et hors ESS sur les territoires.

- 1- Permettre plus de lisibilité pour l'orientation et l'accompagnement des entrepreneurs de l'ESS
- 3- Développer les outils de Financement (garantie et investissement) des entreprises de l'ESS
- 2- Accompagner l'Innovation et l'expérimentation (sans oublier pérennisation) des entreprises de l'ESS

IV- Encourager le dialogue territorial des acteurs de l'ESS

L'ESS constitue un important levier pour le développement des territoires en générant une économie de proximité, qui favorise les initiatives citoyennes et l'implication collective des habitants. Elle permet également de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales, en particulier envers les habitants des quartiers politiques de la ville et des zones de revitalisation rurale. Il convient ainsi d'accompagner cette dynamique locale par la participation au dialogue territorial, par une plus grande mise en réseau locale des acteurs et par le développement de relations régulières et suivies avec les institutions locales (espaces consultatifs sur les projets de territoire, co-production de réponses aux besoins identifiés, etc.).

- 1- Organiser le maillage territorial de l'ESS : sectoriel et transversale pour favoriser le dialogue.
- 2- Favoriser le développement des coopérations économiques pour renforcer les territoires et les filières d'avenir.